

sénateurs désirant rentrer chez eux le plus tôt possible. On espère aussi que le gouvernement transmettra au Sénat les travaux sans difficulté. Il demande que le rapport présenté soit adopté et que les appels d'offres soient lancés immédiatement. Il dit que le rapport est très long et que, même s'il n'a pas été lu en français, il a été présenté dans les deux langues. Il souhaite que le rapport soit adopté dès maintenant pour donner à ceux qui ont l'intention de soumissionner la possibilité de profiter pleinement du temps limité mis à leur disposition.

Sa motion est appuyée par l'hon. M. PENNY, et il demande ainsi que le rapport du Comité conjoint des impressions soit adopté.

L'hon. M. BELLEROSE demande au sénateur qui vient de s'asseoir de dire à la Chambre qui sont ceux qui ont présenté des soumissions.

L'hon. M. MILLER ne voit pas comment les soumissions peuvent être renvoyées à ceux qui les ont transmises, si on ne connaît pas leur nom.

L'hon. M. SIMPSON dit ne pas connaître le nom des soumissionnaires, mais il pense que des noms fictifs y sont attachés et que les soumissions peuvent donc être renvoyées aux destinataires. Le Comité voudrait que chacun puisse soumissionner.

L'hon. M. LETELLIER de ST-JUST dit qu'il est très important d'adopter ce rapport dès maintenant. Il ne pense pas qu'il y ait eu des plaintes formulées au sujet des soumissions que l'on recommande de renvoyer. Il ajoute qu'il y a peu de raisons de plainte ou en tout cas pas de plaintes, car s'il y en avait eu, la presse en aurait parlé. Il ne fait aucun doute que ceux qui ont soumissionné et à qui on a renvoyé les soumissions seront sur un pied d'égalité avec ceux qui ont de nouveau soumissionné.

L'hon. M. CARRALL, membre du Comité des impressions, a demandé toute l'information. Il fait partie de ceux qui se sont opposés à ce que les soumissions soient renvoyées, car il estime que cela équivaut à un manque de parole. Il dit qu'il faut agir le plus rapidement possible pour permettre à ceux qui ont l'intention de soumissionner de tirer profit du peu de temps qui leur reste.

L'hon. M. BELLEROSE doute que la majorité à la Chambre accepte la recommandation de la majorité des membres du Comité.

L'hon. M. BUREAU, à propos de ce rapport, parle du rapport officiel du Sénat et estime que la meilleure façon d'éviter d'éventuels problèmes serait de nommer un comité permanent chargé de contrôler la publication des débats.

L'hon. M. LETELLIER de ST-JUST estime que les rapports publiés présentent certaines inexactitudes, mais il ne pense pas que son honorable collègue puisse faire autre chose. La réponse intégrale à une question posée n'a pas été donnée. Il y manquait la phrase « que le gouvernement avait l'intention de prendre certaines mesures ». Mais cela tenait peut-être plus à ses difficultés en anglais qu'à une mauvaise compréhension de la part des journalistes. Les rapports seront jugés en fonction de leur contenu, et il ne doute pas qu'une entente satisfaisante puisse être obtenue.

Un sénateur demande si le rapport officiel devrait être préparé par le Comité des impressions ou par le Comité des comptes contingents; la chose en est restée là, certains disant de manière à peine audible que les rapports étaient publiés dans les journaux avant qu'ils ne soient présentés en Chambre, ce qui pourrait très bien constituer une atteinte au privilège.

Certains sénateurs sont intervenus, et le débat s'est terminé sur l'affirmation que le Président veillerait au respect des privilèges du Sénat.

L'hon. M. DEVER donne avis que le lundi 20 avril, il demandera si le gouvernement a l'intention, au cours de cette session du Parlement, de présenter un bill ou une mesure imposant un taux d'intérêt commun frappant toutes les transactions monétaires et commerciales de la Puissance du Canada.

L'hon. M. SKEAD, appuyé par l'hon. M. FOSTER, propose ensuite que lorsque la Chambre s'ajournera demain, elle s'ajourne au lundi prochain le 20 courant, à huit heures du soir.

La motion est acceptée sous forme d'avis de motion pour mercredi.

L'hon. M. MILLER dit que le gouvernement a promis que cette session sera courte, et s'ils ajournent au 20 avril, ils n'auront littéralement rien fait et que cela fait déjà vingt-quatre jours de session qu'ils n'ont rien fait.

L'hon. M. RYAN donne avis qu'il demandera le mercredi 27 avril si l'Acte pour amender l'acte concernant la propriété littéraire et artistique que Sa Majesté devait sanctionner le 14 juin 1872 l'a bien été.

L'hon. M. MACDONALD propose la motion suivante dont il avait déjà donné avis : —

« Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général priant Son Excellence de faire déposer devant cette Chambre copie des instructions données à M. Edgar, agent ou commissaire envoyé récemment par la Puissance du Canada dans la province de la Colombie-Britannique. » et il dit :

Le jour où j'ai donné avis de cette motion, il semblerait qu'une motion semblable, ou du moins portant sur le même